

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil treize, le quatre novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Pascal YAN a donné pouvoir à Madame Nicole JEDYNSKI

Absent(es) excusé(es) : B. AZOUZAL, A.MARCON et S. PEREIRA

Secrétaire de séance : Madame Isabelle HUBERDEAU

N° 167 - 04/11/2013

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE COUSIN LE PONT ET D'UNE AIRE DE DETENTE A
COUSIN LA ROCHE : APPROBATION DU PROJET - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE
D'OEUVRE ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS**

Dans le cadre de la Convention Ville d'Appui signée avec la Région Bourgogne, et suite à l'étude menée sur l'aménagement de la Vallée du Cousin par le cabinet Atelier du Triangle, deux opérations ont été retenues :

- ✓ l'aménagement de la Place de Cousin le Pont
- ✓ l'aménagement d'une aire verte de détente à Cousin la Roche

L'aménagement de la place de Cousin le Pont consiste en une rationalisation du site par l'intermédiaire du marquage de ses différentes fonctions (voirie, stationnement, trottoir et espace piéton, valorisation des itinéraires doux) et celui de l'aire verte de détente à Cousin la Roche en la création d'un espace de détente pour pique-nique et jeux pour enfants valorisant l'accessibilité au site.

Le Conseil Municipal, par délibération du 11 décembre 2012, a approuvé l'avant projet sommaire de ces deux opérations, pour un montant global (maîtrise d'œuvre et travaux) estimé à 382 142,76 € HT (457 042,74 € TTC) pour l'aménagement de la Place de Cousin le Pont et 460 896,82 € HT (551 232,60 € TTC) pour l'aménagement de l'aire verte de détente à Cousin la Roche.

Au stade PROJET, le coût des travaux a été chiffré par le maître d'œuvre Atelier du Triangle et se décompose comme suit :

- ✓ Place de Cousin le Pont : 304 871, 10 € HT soit 364 625, 84 € TTC
- ✓ Aire de Cousin la Roche : 315 021, 87 € HT soit 376 766, 16 € TTC

L'ensemble des travaux représentant un montant total de 619 892,97 € HT, soit 741 391,99 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE les deux opérations présentées au stade « PROJET »,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant au forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

AUTORISE le Maire à lancer les consultations pour la réalisation des travaux sus-exposés selon la procédure adaptée,

AUTORISE le Maire à signer les marchés à intervenir et tout document entrant dans le cadre de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Reçu par le représentant de l'Etat

le 07 novembre 2013

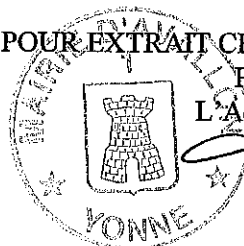
Publié ou notifié

le 07 novembre 2013

Le Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



(Signature)